

PREFECTURE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE.

Demande d'ouverture d'une enquête publique unique portant :

**SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE
RENOUVELLEMENT ET L'EXTENSION D'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE
SITUÉE AU LIEU-DIT «LES CHIROUZES»
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PEYRE EN AUBRAC (FAU DE PEYRE),
PAR LA SOCIÉTÉ SOMATRA**

Le public est informé, qu'en application du code de l'environnement, l'arrêté n° PREF-BCPPAT-2024-057-001 du 26 janvier 2024 prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique, sur le projet présenté par la Société SOMATRA, dont le siège social est 864 avenue de la Méridienne, 48100 Marvejols, en vue d'obtenir l'autorisation susvisée. Cette enquête publique unique se déroulera du **lundi 25 mars 2024 à 09h00 au jeudi 25 avril 2024 à 12h00**, à la mairie de Peyre en Aubrac.

Le dossier de demande de renouvellement et d'extension de l'autorisation d'exploitation de la carrière, sise au lieu-dit «Les Chirouzes» sur le territoire de la commune de Peyre en Aubrac (Fau de Peyre) par la Société SOMATRA comprenant notamment l'étude d'impact, le résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative environnementale sera déposé en mairies de Peyre en Aubrac, Prinsuéjols-Malbouzon, La Fage Montivernoux, et pourra être consulté par le public aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique sera consultable sur le site internet des services l'État à l'adresse : www.lozere.gouv.fr à la rubrique «Publication/enquêtes publiques/enquêtes publiques environnementales».

L'accès gratuit au dossier est également possible depuis un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture, faubourg Montbel, 48000 Mende, aux jours et heures d'ouverture suivants, sur rendez-vous au 04-66-49-67-76 : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Toute personne peut obtenir des renseignements sur le dossier auprès de M. François MOULIN, président au sein de la société SOMATRA – Tél : 04.66.32.01.80 mel : francois@somatra.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Préfecture - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial.

M. Antoine CAPAROS, désigné par le tribunal administratif de Nîmes en qualité de commissaire enquêteur, recevra le public à la mairie de Peyre en Aubrac :

- lundi 25 mars 2024 de 09 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 4 avril 2024 de 09 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 18 avril 2024 de 09 h 00 à 12 h 00,
- jeudi 25 avril 2024 de 09 h 00 à 12 h 00.

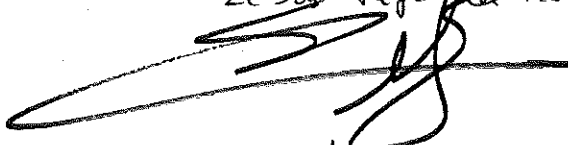
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- en les portant sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées,
- en les adressant, par écrit, à la mairie de Peyre en Aubrac, à l'attention de M. Antoine CAPAROS, commissaire enquêteur – enquête publique « Carrière Les Chirouzes» 48130 Peyre en Aubrac,
- en les présentant verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences à la mairie de Peyre en Aubrac aux jours et heures indiqués ci-dessus,
- en les adressant par voie électronique à l'adresse internet suivante : enquetepublique.leschirouzes@gmail.com. Les observations déposées à cette adresse seront ensuite mises en ligne sur le site internet de la préfecture et consultables par tous.

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées du commissaire enquêteur, le mémoire en réponse du demandeur seront déposés à la préfecture de la Lozère, dans les mairies précitées pour y être consultés pendant un an et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat : www.lozere.gouv.fr.

Au terme de la procédure, le préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Pour le préfet, et par délégation
Le Sous-Prefet de Florac



David URSULET